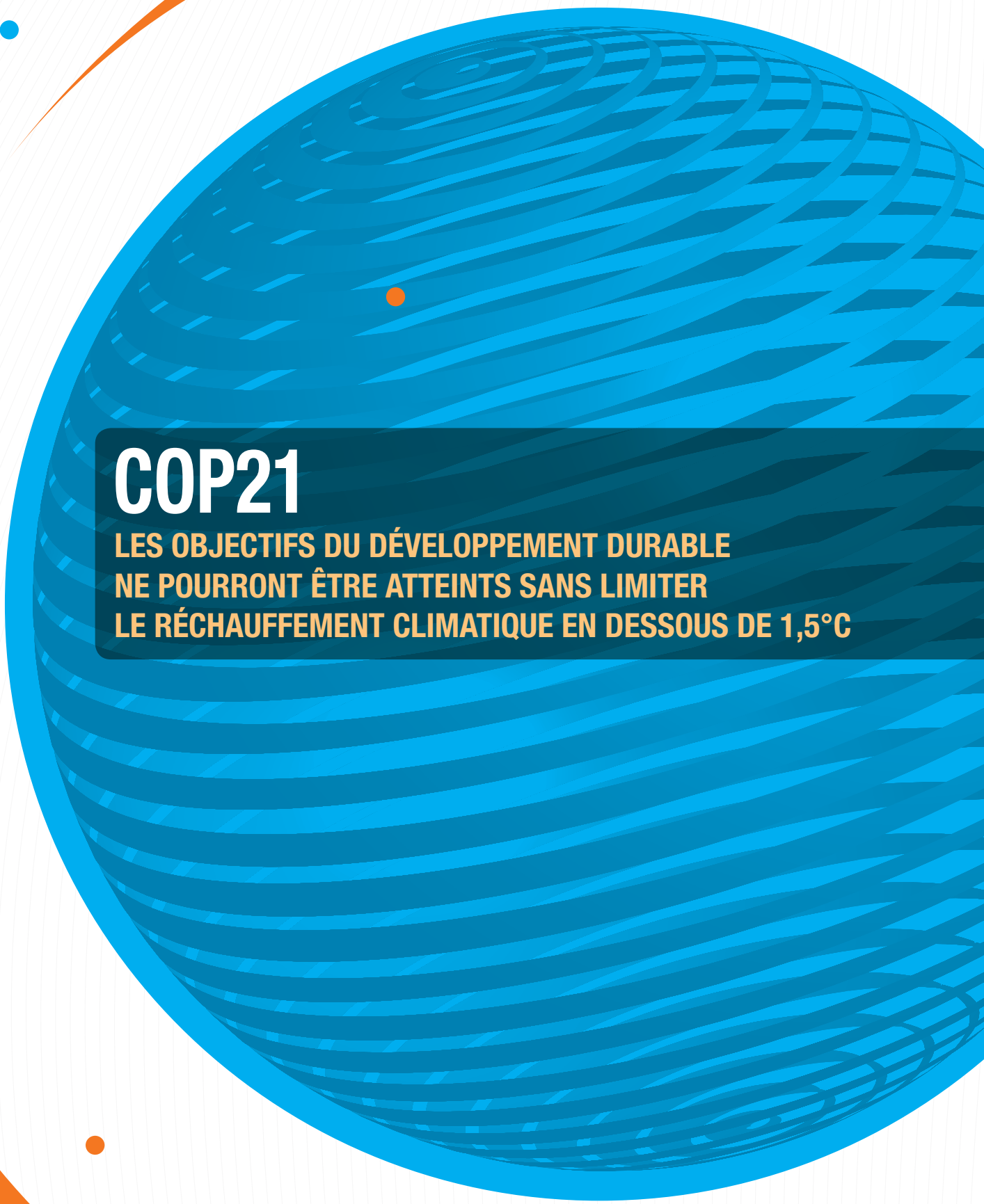




# COP21

**LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
NE POURRONT ÊTRE ATTEINTS SANS LIMITER  
LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE EN DESSOUS DE 1,5°C**

# **DU 30 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2015,**

l'ensemble des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) négocieront un accord universel et contraignant qui entrera en vigueur à partir de 2020. Coordination SUD et ses membres attendent des États des engagements ambitieux, en cohérence avec les recommandations du GIEC. Elle appelle à des décisions induisant des transformations profondes, désormais indispensables, de notre modèle économique. Alors que ces mêmes États ont adopté fin septembre un nouvel agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 concrétisé par 17 objectifs, ceux-ci ne peuvent le contredire par des engagements en deçà des enjeux, lors de la COP21. Les pays et populations pauvres sont les premiers impactés par le changement climatique. Tous les efforts de développement se trouveront anéantis, pour eux comme pour les pays riches, si des solutions porteuses de changement systémique, guidées par des principes clairs, notamment en termes de droits humains, et assorties de moyens financiers suffisants, ne sont pas décidées.

## **LE CONTEXTE IMPOSE DE FAÇON URGENTE UNE ACTION RESPONSABLE ET FORTE DES ÉTATS :**

- **L'année 2015 a été l'année la plus chaude au niveau mondial rapportée à la moyenne mondiale depuis 1880, avec des records de température jamais enregistrés, montrant s'il en était besoin la réalité du dérèglement climatique.**
- **800 millions de personnes souffrent chroniquement de la faim, elles seront 600 millions de plus en 2080 si le monde continue sur le même rythme d'émissions de gaz à effets de serre.**
- **100 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer sous le seuil de pauvreté**
- **à l'horizon 2030 à cause du changement climatique si les politiques de développement adéquates ne sont pas adoptées, comme le rappelle la Banque mondiale dans son rapport publié début novembre 2015.**
- **150 millions de personnes vivent à moins d'un mètre au-dessus de l'actuel niveau des mers. L'élévation désormais considérée comme inéluctable des océans et l'augmentation de la fréquence des événements extrêmes imposent de devoir prendre en compte les déplacés climatiques alors que les réfugiés se comptent déjà par centaines de milliers.**

Les mobilisations fortes et parallèles de la société civile, des collectivités territoriales, et de certaines entreprises, qui souhaitent agir et ont démontré leur engagement réel, prouvent la possibilité d'entrer aujourd'hui dans une phase de changement.

## **C'EST POURQUOI, EN AMONT DE LA CONFÉRENCE CLIMAT PARIS 2015, COORDINATION SUD ET SES MEMBRES RAPPELLENT ICI LEURS PRINCIPALES EXIGENCES.**

**La 21<sup>e</sup> Conférence des parties est la dernière séquence d'un agenda 2015 déjà marqué par l'adoption en septembre de nouveaux objectifs de développement durables par l'Assemblée générale des Nations unies, et d'une feuille de route pour le financement du développement en juillet par les 195 pays des Nations unies.**

**C'est pourquoi l'articulation de l'accord de la COP21 avec ces autres accords, espaces ou conventions des Nations unies doit être clairement établie, ainsi qu'avec ceux des autres Conventions de Rio (Désertification et Biodiversité), et le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale.**

<sup>1</sup>cf. rapport NASA – <http://www.nasa.gov/press-release/nasa-science-zeros-in-on-ocean-rise-how-much-how-soon>

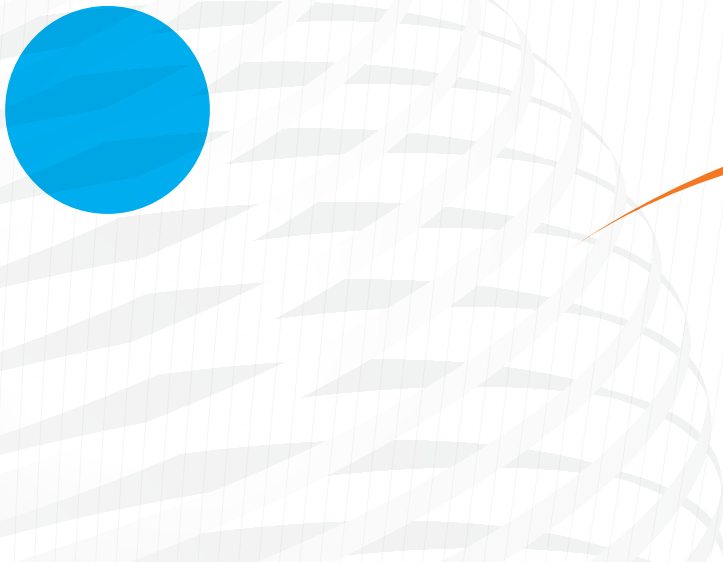
<sup>2</sup>Rencontres Alternatiba à Paris le 27 septembre <https://alternatiba.eu/> et le Sommet Climat et territoires à Lyon le 1er juillet 2015 : <http://en.rhonealpes.fr/1202-world-climate-summit-2015-fr.htm>



# UN ACCORD AMBITIEUX INTÉGRANT LES PILIERS ESSENTIELS DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : DES CONTRIBUTIONS NATIONALES QUI DOIVENT RELEVER LE DÉFI ET FAIRE L'OBJET D'UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANTE.

Coordination SUD se félicite qu'avant la tenue de la Conférence des parties, 158 pays aient donné leurs intentions de contributions nationales. Cela représente aujourd'hui près de 89 % des émissions mondiales et 88 % de la population totale. Les pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA), ont aussi rendu leurs propositions, certaines étant très ambitieuses. Ceci doit inciter les pays les plus riches à s'engager plus fermement sur une feuille de route pour augmenter massivement les financements de la lutte contre les changements climatiques et aller plus loin dans la réduction de leurs émissions.

Ces engagements restent aujourd'hui en effet largement insuffisants, et nous placent sur un scénario de réchauffement à plus de +3°C au niveau global.

- 
- **C'est pourquoi les pays les plus riches doivent, de façon urgente, revoir leur copie à la hausse, et accepter de faire converger leurs modes de vie et de production vers des modèles réellement plus sobres, permettant de rester bien en deçà de +1,5°C/.**
  - **Une obligation de révision de l'ambition avant 2020, ainsi qu'un cycle de révision tous les 5 ans à partir de 2020, doivent être précisés dans l'Accord.**
  - **Il est aussi nécessaire que des objectifs de long terme apparaissent, afin d'orienter durablement l'action des États et des investisseurs vers une économie décarbonée. Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique doivent être au cœur de l'Accord, de façon à être considérablement développées et améliorées.**
- 
- 

## DES RÉFÉRENCES CLAIRES À LA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES ET À LA TRANSI- TION ÉNERGÉTIQUE

Les énergies fossiles sont responsables à 80 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> et 67 % des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, le texte de l'Accord n'en parle pas. Certains pays continuent de baser en grande partie leur développement sur les énergies fossiles.

• **Il est impératif d'envoyer un signal clair sur ce sujet. L'Accord doit ainsi annoncer une sortie des énergies fossiles d'ici à 2050. Il doit pour cela prévoir l'arrêt des subventions aux énergies fossiles - aujourd'hui de 530 milliards de dollars - assorties d'un calendrier. Il doit aussi prévoir de laisser dans le sol 2/3 des réserves de pétroles et de gaz, et donc l'arrêt progressif de la production. Un signal clair devrait ainsi être envoyé aux investisseurs pour qu'ils se réorientent vers les énergies renouvelables.**

• **Ceci s'applique également aux pays en développement, en tenant compte des capacités respectives des États et des besoins urgents des populations vulnérables en matière d'accès à l'énergie.**

## L'INTÉGRATION DANS L'ACCORD DES QUESTIONS DE « SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE »

Responsables de près du quart des émissions mondiales de gaz à effets de serre (GES), l'agriculture et toutes les autres formes d'utilisation des sols sont parmi les domaines les plus vulnérables aux évolutions du climat. Mais tous les modèles agricoles n'ont pas la même responsabilité : les systèmes d'agriculture intensive en intrants chimiques, en énergie fossile et en capital sont les plus contributeurs. En 2011, l'agriculture a été incluse dans les négociations, mais elle est traitée uniquement au sein de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (*Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice - SBSTA*) et seulement depuis cette année.

### COORDINATION SUD DEMANDE

• **Que l'agriculture ait une place à part entière dans les négociations climat, et spécifiquement l'agriculture familiale. Le prisme doit être élargi aux questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment pour faire face aux risques que le changement climatique induit sur le droit à l'alimentation. En ce sens l'Accord de Paris ne peut se contenter de parler de production alimentaire et doit prévoir que l'ensemble des actions de lutte contre le changement climatique assurent la sécurité alimentaire, notamment pour les plus vulnérables et pour les actions visant à la protection de la fertilité des sols.**

## I UN ACCORD BASÉ SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

En octobre 2014, les principaux mandataires des procédures du Conseil des droits de l'Homme (Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies) écrivaient aux États Parties de la CCNUCC. Ils soulignaient que les changements climatiques constituent une menace majeure aux droits fondamentaux, comme le droit à l'alimentation, à la santé ou au logement. Ces liens ont été précisés depuis, y compris par des études de terrain. De même, les appels, qu'ils viennent des mandataires susnommés, de la société civile, ou même de certains États Parties se sont multipliés.

### AINSI, IL APPARAÎT IMPÉRATIF :

- **Que les États s'engagent à respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits humains, ainsi que l'égalité des sexes et la participation pleine et entière des femmes, la transition juste pour la population active et l'équité intergénérationnelle, dans toute action de lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, il est nécessaire d'intégrer ces éléments de langage à la fois dans le chapeau opérationnel de l'Accord (Article 2) mais aussi dans le préambule.**
- **Que soient mis en place des garde-fous sociaux et environnementaux ainsi que des mécanismes de monitoring et de redevabilité dans le Plan d'action Lima-Paris et l'ensemble des mécanismes financiers, existant ou en cours de gestation, ayant trait au climat. Les obligations et les normes relatives aux droits de l'Homme, garantes d'efficacité et de durabilité, doivent s'imposer aux investisseurs publics et privés.**
- **Que soit reconnue l'importance de la participation pleine et entière, ainsi que libre et éclairée, de la société civile, dont les représentants des populations affectées, aux prises de décision.**

Ces trois points sont essentiels pour s'assurer que l'Accord contribue à lutter contre toute forme de discrimination, d'exclusion et d'inégalité. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles obligations pour les États qui ont déjà ratifié des traités relatifs aux droits de l'Homme mais davantage de concilier et d'assurer une cohérence entre les obligations existantes sous la CCNUCC et les normes internationales relatives aux droits de l'Homme. Il s'agit aussi d'assurer l'implication d'une large palette d'acteurs (agences des Nations unies, États, société civile, etc.) dans cette démarche.

## I LA PLACE DE L'ADAPTATION ET DES PERTES ET DOMMAGES

Le manque d'ambition en termes d'atténuation a un impact direct sur les besoins actuels et futurs d'adaptation, ainsi que sur le niveau de pertes et dommages. Les pertes et dommages font référence à des impacts irréversibles que subissent les populations et auxquels elles ne peuvent pas s'adapter. Il s'agit de la disparition des maisons, des terres, des cultures et parfois des vies, ce qui signifie que des hommes et des femmes payent le prix fort du changement climatique.

L'adaptation au changement climatique et les pertes et dommages ont longtemps été les parents pauvres des négociations climat. Coordination SUD se réjouit donc que l'adaptation occupe aujourd'hui une place importante dans le texte de l'Accord. Cependant, des points majeurs restent à discuter pour que cela ne reste pas que des mots.

- **Le lien entre le niveau de réduction des émissions et le niveau des besoins et de support financier et technique pour l'adaptation doit être clairement reconnu.**
- **Un processus de revue de l'ambition en termes d'adaptation doit être mis en place en lien avec les cycles sur la réduction des émissions et des financements.**

Sur les pertes et dommages, les pays développés ont traditionnellement bloqué les avancées sur ce sujet de peur d'être redevables financièrement envers les pays en développement.

- **L'inclusion d'une section spécifique sur les pertes et dommages dans l'Accord de Paris est aujourd'hui incontournable et ne doit plus en aucune façon être rejetée.**
- **Elle doit permettre d'ancrer le mécanisme de Varsovie dans l'Accord, lequel pourrait ensuite évoluer en fonction des besoins. Cela permettra aussi de valider la mise en place d'un mécanisme de financement des pertes et dommages et de coordonner des déplacements forcés de population liés au changement climatique.**
- **L'UE, très silencieuse sur le sujet des pertes et dommages dans les derniers mois, doit se positionner désormais très clairement, et de manière ambitieuse comme proposé par le G77, en faveur de l'inclusion de ce point, dans l'accord directement et pas uniquement dans la « décision ».**

## I LA SÉCURISATION DE FINANCEMENTS À LA HAUTEUR DE L'URGENCE CLIMATIQUE

### La question du financement n'est pas négociable :

Les États les moins responsables du changement climatique ne peuvent pas signer un Accord qui ne leur donnerait pas les moyens financiers de s'engager sur la voie d'un développement bas carbone et résilient, et de s'adapter aux conséquences du changement climatique, ou n'y contribuerait pas de façon significative. Il faut tirer les leçons de Copenhague : en 2009, les pays riches s'étaient engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. D'après le rapport de l'OCDE d'octobre 2015, les financements climat s'élèvent à 61,8 milliards de dollars en 2014 – dont 71 % de fonds publics. Mais ce chiffre encourageant cache une réalité moins reluisante : les financements publics comptabilisés – 40,7 milliards de dollars – comprennent aussi bien des dons que des prêts. Or, le recours au prêt implique que les financements climat soient davantage destinés à des activités relevant de l'atténuation, plus rentables, plutôt que de l'adaptation, pourtant nécessaire aux pays les plus vulnérables. L'OCDE le confirme puisque 16 % des financements climats internationaux sont dédiés à l'adaptation (77 % vont à l'atténuation), alors même que les besoins sont considérables.

- **L'Accord de Paris doit inclure des mécanismes permettant de fixer des objectifs collectifs en matière de financements. Ces objectifs doivent être établis et revus tous les cinq ans. Les pays contributeurs doivent prendre régulièrement des engagements financiers pour atteindre ces objectifs globaux.**
- **L'Accord de Paris doit également inclure un objectif spécifique de financement public de l'adaptation. Celui-ci doit garantir aux pays les plus pauvres que non seulement les financements vont continuer à croître après 2020 mais aussi que ceux-ci répondront spécifiquement à leurs besoins et qu'ils seront ajustés en fonction du niveau d'effort réalisé en termes de réduction des émissions et donc du niveau d'impact réel et attendu.**
- **Pour les financements à l'horizon 2020, les pays contributeurs devraient s'engager à augmenter sensiblement la part allouée à l'adaptation afin de combler le déficit actuel.**

Les outils financiers en vogue ne permettent donc pas de relever le défi notamment pour l'adaptation des pays les plus vulnérables. **Or, le coût de l'inaction va croître de manière exponentielle** car il y a un effet mécanique entre le manque d'ambition et l'atténuation, et les besoins en adaptation et pertes et dommages, en raison de l'aggravation des impacts. Ainsi d'ici 2050, les coûts pour l'adaptation pourraient atteindre 50 milliards de dollars par an en Afrique si nous restons sous les 2°C, et jusqu'à 100 milliards de dollars par an d'ici 2050 dans un scénario à 4°C<sup>5</sup>.

<sup>4</sup>Le Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages est chargé de gérer les questions relatives aux pertes et dommages associées aux impacts des changements climatiques à long terme dans les pays en développement. [http://unfccc.int/portal\\_francoophone/items/8028.php](http://unfccc.int/portal_francoophone/items/8028.php).

<sup>5</sup>Rapport Africa's adaptation Gap du PNUD – 4 mars 2015 - <http://www.unep.org/newscentre/Default.aspx?DocumentID=26788&ArticleID=34788&l=fr>

# VALORISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS RÉELLEMENT TRANSFORMATIONNELLES

## REJETER LES SOLUTIONS QUI NE FONT QUE REPOUSSER, VOIRE AGGRAVER LE PROBLÈME

Depuis 2014, États et organisations internationales ont souhaité mettre en avant les actions déjà portées par des acteurs non-étatiques contre les dérèglements climatiques. Cette volonté a pris forme lors du Sommet Climat organisé sous l'égide de Ban Ki Moon en septembre 2014 à New York<sup>9</sup>, puis également via le lancement lors de la COP20 à Lima de la plateforme « NAZCA » (*Non-State Actor Zone for Climate Action*) et de l'Agenda Lima-Paris pour l'action (LPAA). Le LPAA regroupe une partie des initiatives lancées à New York et une partie des initiatives collectives présentées sur la plateforme NAZCA. La présidence française souhaite faire de l'Agenda de l'action un des piliers de l'Accord de Paris, censé permettre d'accélérer la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux impacts existants et futurs, immédiatement et à plus long terme. Pour autant, compte tenu de la faiblesse du cadre pour cet agenda, il est difficile aujourd'hui de mesurer la contribution et l'impact réel de ces initiatives et de s'assurer qu'elles ne nuisent pas directement ou indirectement à l'environnement et aux droits humains. Des principes et des critères devraient permettre d'exclure les approches ou technologies qui perpétuent notre dépendance aux énergies fossiles, et/ou ne permettent pas de réduire durablement les gaz à effet de serre, ni d'améliorer la résilience de nos sociétés, et/ou font peser des menaces réelles sur les populations locales (droits humains, souveraineté alimentaire) et les écosystèmes. La reconnaissance au titre de l'Agenda de l'action d'approches non transformationnelles enverrait un très mauvais signal lors de la COP21. Elle risquerait de porter tort aux solutions vertueuses et aux acteurs alignés sur la science, réunis au sein de cet agenda. Cette reconnaissance freinerait ainsi la mise en œuvre des vraies et bonnes solutions, bloquant leur déploiement, et ce, avec la caution de l'ONU et du gouvernement français. Il est donc urgent

de renforcer les fondations de cet agenda de l'action, sur la base des principes de la Convention Climat et de la science, au risque de voir la société civile le délégitimer avant même son opérationnalisation.

### COORDINATION SUD ET SES MEMBRES SOULIGNENT EN PARTICULIER LES LIMITES ET RISQUES DE CERTAINES INITIATIVES, QUI POURRAIENT ÊTRE PROMUES VIA CET AGENDA :

• **L'Alliance internationale censée promouvoir l'agriculture intelligente face au climat – la GACSA – a été lancée en septembre 2014 lors du Sommet Climat à New York. Une grande majorité des organisations de la société civile, dont Coordination SUD et ses membres, avaient fermement manifesté leurs doutes sur cette Alliance. Un an après, 355 organisations de la société civile mondiale ont dénoncé un agenda principalement mis en place pour verdir les activités de l'agrobusiness et du « business as usual ». Parmi les critiques majeures adressées à cette Alliance, il faut noter que : les pratiques promues ne sont délimitées par aucun critère ni normes sociales ou environnement, la différenciation des modèles agricoles et de leurs besoins ne sont pas identifiés, les acteurs impliqués ne respectent pas un équilibre Nord/Sud (10 sur 12 États membres du steering committee sont des pays du Nord) , 60 % des représentants du secteur privé dans l'alliance sont des entreprises du secteur des intrants chimiques , aucun mécanisme de monitoring et d'évaluation n'a été mis en place au sein de l'alliance. Et la référence aux droits de l'Homme est très lacunaire.**

→ **Pour aller plus loin : Voir la note de coordination SUD sur la GACSA<sup>10</sup>.**

<sup>9</sup>Note de position de Coordination SUD suite au Sommet sur le climat de New York - <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Note-N--3-Retour-sur-le-Sommet-Climat-de-BKM-Octobre-20141.pdf>

<sup>10</sup>Note GACSA : <http://www.coordinationsud.org/document-ressource/les-notes-c2a-cdd-global-alliance-for-climate-smart-agriculture/>

• **Autre initiative ayant trait au secteur agricole, le « 4 pour 1000 » vise à améliorer la teneur en matière organique et encourager la séquestration de carbone dans les sols, à travers la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées aux conditions locales. Actuellement en cours de construction, cette initiative ne peut présager de son caractère « transformationnel ». Pour cela, l'objectif final du « 4 pour 1000 » doit nécessairement être précisé. Il est également primordial que soient établis, en amont, des critères clairs quant aux pratiques agricoles visées, à la gouvernance et au financement de l'initiative, à la protection des droits fonciers. Concernant ce dernier volet, il est essentiel que cette initiative ne crée pas d'appel d'air auprès d'acteurs de l'accaparement des terres, appel qui serait particulièrement dangereux pour les communautés locales, pour qui les terres dégradées conservent une utilité (cueillette, activités pastorales, etc.). L'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (2012) ainsi que du Principe de consentement libre, informé et préalable (CLIP) devront constituer un prérequis primordial.**

→ **Pour aller plus loin : Note de Coordination SUD sur l'initiative 4 pour 1000<sup>11</sup>.**

## **PROMOUVOIR DES SOLUTIONS EFFICACES ET ÉPROUVÉES SUR LE TERRAIN**

**Dans le domaine de l'agriculture : placer la gestion durable des terres et l'agroécologie au cœur des questions de sécurité alimentaire**

Coordination SUD rappelle la persistance de modèles agricoles qui portent atteinte aux terres et détruisent les capacités des écosystèmes à prodiguer les services pourtant absolument nécessaires pour une partie importante de la population mondiale. 52 % des terres agricoles ont été dégradées depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle et la disponibilité des terres arables par personne a diminué de 0,45 à 0,20 ha entre 1961 et 2011, pression également renforcée par la compétition généralisée sur le foncier par des acteurs internationaux. Il est désormais avéré que la lutte contre les changements climatiques ne peut se faire sans prendre en compte l'usage

des sols qui constituent dans leur ensemble la source de 30 % des émissions. Des pratiques agricoles détiennent grand potentiel de réduction des émissions et de stockage du carbone, mais aussi de modulation des conditions climatiques locales. La lutte contre la dégradation des terres est donc un élément essentiel, car au centre de nombreuses autres problématiques environnementales (protection des forêts, protection de la biodiversité, sécurité alimentaire, etc.). Il est d'intérêt général et urgent de mettre en œuvre des politiques publiques qui intègrent l'agroécologie, l'agropastoralisme, et qui protègent et encouragent l'agriculture familiale en garantissant le droit à l'alimentation défini par les Nations unies. Ceci en particulier pour engager la réhabilitation d'urgence de 500 millions d'hectares de terres dégradées disponibles. Pour stimuler la gouvernance durable et la bonne gestion des terres, il est nécessaire d'aller aujourd'hui vers un monde neutre en matière de dégradation de terres. Face donc à des concepts... ou principes en vogue, tels que la *Climate Smart Agriculture* portés en partie par des géants de l'agro-business, qui ne remettent pas vraiment en cause les approches productivistes.

### **COORDINATION SUD ET SES ONG MEMBRES RAPPELLENT**

- **Que l'agroécologie constitue un modèle productif efficace, résilient et durable, qui répond à la fois aux enjeux d'adaptation et d'atténuation, notamment des agricultures familiales.**
- **Ce modèle doit être généralisé et soutenu. Sur le terrain, les bénéfices multiples de cette approche intensive en savoirs sont avérés. Pratiquée dans des exploitations familiales paysannes, l'agroécologie permet la valorisation du potentiel des écosystèmes et des cycles naturels de la biomasse (en y incluant celle des ordures ménagères et autres déchets organiques, source de matière carbonée valorisable) ainsi que la gestion du territoire dans ses différentes composantes environnementales, sociales et économiques.**
- **L'autonomie des populations locales et la préservation des ressources naturelles sont ainsi favorisées.**
- **Elle permet, en outre, de réduire le recours à des intrants de synthèse ainsi que d'augmenter les « puits de carbone » dans la matière organique du sol et dans la biomasse, et ainsi enfin de réduire les émissions de GES13.**

→ **Voir la déclaration de la société civile à l'issue du forum sur la dégradation des terres face au changement climatique<sup>14</sup>.**

<sup>11</sup>Note initiative 4 pour 1000 : <http://www.coordinationsud.org/document-ressource/note-de-la-ccd-n8-initiative-4-pour-1000-soyons-vigilants/>

<sup>12</sup>Version Française : <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Innovations-agro-cologiques-Afrique-FR-VDebray-2015.pdf>

<sup>13</sup>UNCTAD, 2013. Wake up before it is too late: Make agriculture truly sustainable now for food security in a changing climate, [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditcted2012d3\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditcted2012d3_en.pdf)

<sup>14</sup>[http://www.cariassociation.org/IMG/pdf/Da15\\_Declaration-finale-FR.pdf](http://www.cariassociation.org/IMG/pdf/Da15_Declaration-finale-FR.pdf)

## DANS LE DOMAINE DE L'ACCÈS À L'ÉNERGIE : POUR UN DÉPLOIEMENT MASSIF DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'accès aux services énergétiques pour tous est une priorité de développement. A l'heure de l'adoption des objectifs de développement durable, l'Afrique est fortement dépendante des énergies fossiles, chères et polluantes. Celles-ci ne lui permettent pourtant pas de développer l'accès de tous à l'énergie et limitent ainsi fortement l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté. 700 millions d'africains n'ont toujours pas accès à l'électricité et 4/5 de la population d'Afrique sub-saharienne dépend de la biomasse et du charbon pour la cuisson des aliments. 600 000 africains meurent chaque année du fait de la pollution engendrée par l'utilisation de biomasse pour la cuisson et de l'absence de technologie efficace de cuisson. En outre, l'énergie constitue un vecteur majeur du développement et du renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique : activités économiques, structures de santé, sécurité, etc. dépendent directement de l'approvisionnement énergétique. Pourtant, les solutions existent et elles sont connues : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, seules à même de limiter le réchauffement global tout en permettant l'accès à l'énergie pour tous, y compris dans les zones isolées.

Le secteur des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique reste rempli d'opportunités pour l'Afrique et le continent dispose d'un potentiel insuffisamment exploité en la matière. Pourtant, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, principal levier d'action, sont absentes du brouillon du texte de l'accord - tout comme les énergies fossiles, principales responsables des changements climatiques.

**POUR SATISFAIRE À LA FOIS LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, COORDINATION SUD DEMANDE :**

- **Que des investissements massifs et durables dans l'accès aux services énergétiques durables pour tous soient faits. Le déficit de financement pour satisfaire l'ODD énergie en Afrique est estimé à au moins 55 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Cet investissement doit être mobilisé de façon extrêmement urgente, de façon à éviter la construction, dans l'urgence liée à la nécessité de couvrir les besoins d'une population en forte croissance, d'infrastructures de production fortement émissives, qui créerait un effet de verrou sur les 40 prochaines années, et qui rendrait alors absolument impossible la trajectoire des +1,5°.**
- **Qu'il y ait une prise en compte effective des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le texte de l'Accord de Paris.**

## **DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : FAVORISER LA PRODUCTION ET LA COMMUNICATION D'UNE INFORMATION CLIMATIQUE DE QUALITÉ**

La variabilité accrue des régimes de précipitations et de températures, la hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, mais aussi l'incertitude spatiale et temporelle des prévisions météorologiques sont des défis majeurs pour les populations les plus à risques et dépendantes des ressources naturelles.

Une information climatique de qualité accessible à tous et des systèmes d'alerte précoces sont aujourd'hui indispensables pour permettre aux populations d'adapter leurs pratiques. Ces outils se composent de toutes informations sur les conditions climatiques passées, présentes et à venir, qu'elles proviennent d'une source empirique ou scientifique. Ces informations doivent être corrélées avec des indicateurs de vulnérabilité socio-économiques pour mieux répondre aux besoins spécifiques. Elles doivent être transmises aux populations par des moyens de communication adaptés aux contextes culturels (utilisation de langues locales, annonces radios ou par tous autres moyens traditionnels) et la coordination entre les différents acteurs est ensuite indispensable pour permettre des réactions appropriées. Notamment en cas de risques de catastrophes.

Ces outils ont été mis en avant dans plusieurs cadres internationaux et notamment dans le cadre d'action de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophes (2005) et celui plus récent de Sendai (2015). Ils ont été déjà expérimentés par les ONG sur plusieurs terrains de façon efficace.

### **COORDINATION SUD RECOMMANDE QUE CES OUTILS SOIENT DÉVELOPPÉS ET NOTAMMENT :**

- **Qu'une information climatique fiable puisse être produite via la couverture des territoires en stations météorologiques et via l'étude de savoirs endogène. Ces informations doivent être capitalisées, suivies à tous les échelons institutionnels et accompagnées d'une compréhension des vulnérabilités.**
- **Que l'information climatique puisse être promue via des moyens de communication appropriés aux groupes cibles pour s'assurer que toutes les communautés sont informées, de façon adaptée à l'échelle temporelle des risques.**
- **Que les communautés soient renforcées dans leurs capacités pour interpréter les données, facilitant ainsi l'aide à la décision de façon partagée. Ces recommandations doivent notamment être prises en compte dans la mise en place de l'initiative CREWS (système d'alerte précoce pour les risques climatiques) portée en particulier par la France à l'occasion de la COP21.**

**→ Pour aller plus loin : Note de Coordination SUD – Systèmes d'alertes précoces<sup>15</sup>.**

<sup>15</sup>Note de Coordination SUD sur l'information climatique et les systèmes d'alerte précoce - <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Note-N--5-SAP-Information-climatique-Mai-2015-VFR1.pdf>



Publication : novembre 2015

**Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement** est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 160 ONG, dont les 3/4 via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

**La commission climat et développement** de Coordination SUD travaille sur les liens entre développement et changements climatiques. Elle regroupe une vingtaine d'ONG membres de Coordination SUD : 4D, Acting for Life, Action contre la Faim, Agrisud International, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, Association la Voûte Nubienne, ATD Quart-Monde, CARE France, Centre d'Actions et de Réalisations Internationales, CCFD–Terre Solidaire, Electriciens Sans Frontières, Fondation Energies pour le Monde, Fondation Good Planet, GERES, Environnement et Solidarités, Gevalor, GRDR, Gret, Initiative Développement, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement, Médecins du Monde, Oxfam France, Peuples Solidaires-ActionAid France, Planète Urgence, Secours Catholique-Caritas France, WWF.

**Coordination SUD**  
14, passage Dubail 75010 Paris  
Tel. : 01 44 72 93 72  
[sud@coordinationsud.org](mailto:sud@coordinationsud.org) – [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)